



*Association Burundaise pour la Protection des Droits Humains et  
des Personnes Détenues, « APRODH »*

# **RAPPORT DU MOIS DE DECEMBRE 2022**

## **SIGLES ET ABREVIATIONS**

APRODH	: Association pour la Protection des Droits Humains et des Personnes détenues
CICR	: Comité International de la Croix Rouge
CMCL	: Centre des Mineurs en Conflits avec la Loi
CNDD-FDD	: Conseil National pour la Défense de la Démocratie-Front pour la Défense de la Démocratie
CNL	: Congrès National pour la Liberté
CNPK	: Centre NeuroPsychiatrique de Kamenge
ECOFO	: Ecole Fondamentale
FAB	: Forces Armées du Burundi
FBU	: Franc Burundais
FOMACORU	: Coopérative des Fournisseurs des Matériaux de Construction de Rumonge
NI	: Non Identifié
OPJ	: Officier de Police Judiciaire
PJ	: Police Judiciaire
PTF	: Partenaires Techniques et Financiers
RDC	: République Démocratique du Congo
RN	: Route Nationale
SEP	: Secrétaire Exécutif Permanent
SNR	: Service National de Renseignement
SODECO	: Société de Déparchage et de Conditionnement
TGI	: Tribunal de Grande Instance
UPRONA	: Union pour le Progrès National
VSBG	: Violence Sexuelle et Basée sur le Genre

\*\*\*\*\*

## I. INTRODUCTION

Le présent rapport met en évidence les différentes violations des droits humains commises dans différentes localités du Burundi au cours du mois de décembre 2022. Nos lecteurs constateront que tous les cas d'atteinte aux droits humains commis au cours de ce mois n'ont peut-être pas pu être documentés car certains sont commis dans la clandestinité totale et échappent à l'attention de nos observateurs des droits humains.

- ❖ Comme d'habitude, notre rapport commence par une analyse contextuelle de la situation sécuritaire, politique, judiciaire et sociale du pays, car une telle approche permet de faire une bonne appréciation de la situation des droits humains dans notre pays. Ainsi,

**Au niveau sécuritaire**, les facteurs de perturbation de la paix et de la tranquillité de la population ont été très nombreux mais les principaux sont liés à :

- un profond chagrin dans les familles qui retrouvent les leurs tués dans différents coins du pays,
- des mécontentements suite aux arrestations et détentions illégales
- des cas de personnes blessées, torturées ou victimes des VSBG ,en particulier les cas de viol,
- la destruction des champs et des maisons d'habitation à l'occasion des pluies torrentielles et des inondations dans plusieurs coins du pays,
- des effets néfastes des armes détenues illégalement par certaines personnes,
- des abus des Imbonerakure qui commettent des forfaits sans être inquiétés.

**Le domaine politique** a été caractérisé surtout par :

- la suspension de 2 membres du parti CNDD-FDD en commune Nyanza-Lac, province Makamba
- la perturbation et la paralysie des activités par des membres du parti CNDD-FDD en commune Buhiga, province Karuzi

**Dans le domaine judiciaire**, notre rapport fait état :

- des cas d'arrestations arbitraires suivis des détentions illégales,
- de l'annulation de la condamnation de Tony Germain Nkina, défenseur des droits humains et avocat

**Au point de vue social**, notre rapport se penche sur la gestion de la pandémie du Covid – 19 dans notre pays et mentionne les perturbations dans le fonctionnement du conseil communal en commune Nyanza-Lac de la province Makamba.

- ❖ En second lieu, notre rapport réserve une attention particulière aux cas d'atteintes au droit à la vie et à l'intégrité physique de la personne humaine en termes de personnes tuées et de personnes blessées en faisant ressortir les catégories d'auteurs.
- ❖ Troisièmement, nous traitons des cas de torture, de traitements inhumains, cruels et dégradants infligés à des personnes intègres
- ❖ . En quatrième lieu, notre rapport se penche sur les cas de VSBG en général et ceux de viol en particulier.

- ❖ Cinquièmement, nous faisons une analyse critique de la situation carcérale qui a prévalu tout au long du mois de décembre 2022 dans des prisons caractérisées par une surpopulation et une promiscuité sans égale.

**En conclusion**, nous proposerons quelques voies d'amélioration de la situation des droits de l'homme au Burundi.

\*\*\*\*\*

## **II. DU CONTEXTE SECURITAIRE, POLITIQUE, JUDICIAIRE, SOCIAL.**

### **II.1. Du contexte sécuritaire**

Les facteurs de détérioration de la situation sécuritaire mentionnés ci-haut sont détaillés dans cette section :

#### **1- Une jeune fille blessée en commune et province Ngozi**

Le 30 novembre 2022, en ville de Ngozi, commune et province Ngozi, Jennifer Uwimbabazi, âgée de 12 ans, a été blessée par un ressortissant indien prénommé Tossif, agent d'une pharmacie à Ngozi. Selon des sources sur place, cette élève de la 5<sup>ème</sup> année à l'ECOFO Ngozi IV rentrait de l'école lorsqu'elle a croisé cet Indien. Elle l'a salué en lui disant : "Yambu Muzungu" pour dire "Bonjour Monsieur le blanc" en français. Cet étranger a saisi un marteau avec lequel il a blessé l'élève au niveau de la tête. La jeune fille a été conduite au centre de santé du chef-lieu de Ngozi pour bénéficier des soins. L'auteur du crime a été arrêté par la police. Le 1<sup>er</sup> décembre 2022, l'affaire a été auditionnée devant l'OPJ et il a été décidé de remettre Tossif au cachot afin de clôturer le dossier pour l'envoyer au parquet. Il a été condamné à 5 ans de prison et une amende de 20.000 FBU et un dédommagement de 10.000.000 FBU et 5 ans sans retourner au Burundi après avoir purgé sa peine.

#### **2- Des pluies torrentielles en commune et province Rumonge**

Le 5 décembre 2022, sur la colline Munege, zone Kizuka, commune et province Rumonge, des pluies torrentielles ont détruit des maisons et des champs de culture. Selon des sources sur place, ces pluies ont fait 236 maisons détruites, plusieurs champs de culture endommagés ainsi que la démolition de la clôture du stade Vyizigiro d'une longueur de 100 mètres,. Ces pluies ont entraîné aussi des inondations dues aux travaux d'aménagement de la route nationale Bujumbura-Rumonge par l'entreprise SOGEA SATOM, qui aménageait des petits ponts pour canaliser plusieurs petits ruisseaux traversant cette route.

#### **3- Un enfant tué dans une explosion d'une grenade en commune Kayogoro, province Makamba**

Le 6 décembre 2022, vers 9 heures, sur la colline Butare, zone et commune Kayogoro, province Makamba, Viello Ndayishimiye, âgé de 12 ans, a été tué dans une explosion d'une grenade offensive. Selon des sources sur place, cette victime jouait avec deux autres enfants chez le

surnommé Yayi, cultivateur et ancien combattant du parti CNDD-FDD. Cette grenade avait été amenée là par Miburo, voisin qui accusait Yayi d'être en concubinage avec sa femme.

#### **4- Tentative de meurtre d'un enfant en commune et province Gitega**

Le 6 décembre 2022, vers 21 heures, au quartier Nyabiharage, commune et province Gitega, Kelly Nibitanga, âgé de 13 ans, a été enlevé de son domicile par Joachim Ndiokubwayo, âgé de 30 ans, transporteur des bagages dans la ville de Gitega. Celui-ci a conduit l'enfant dans un boisement se trouvant au quartier Nyabiharage où il l'a poignardé au niveau de la gorge. Selon des sources sur place, la mère de l'enfant était malade tandis que son père n'était pas encore rentré. Des porcs de Joachim avaient été dévorés par des chiens du père de la victime et il voulait se venger. L'enfant a crié au secours et il a été sauvé par l'intervention des habitants de la localité. Joachim Ndiokubwayo a été arrêté et conduit au cachot de la police du commissariat de Gitega. Il a été relâché après 2 jours. Par après, il a été arrêté de nouveau et conduit au cachot de la PJ Gitega grâce aux dénonciations des défenseurs des droits de l'enfant.

#### **5- Une personne blessée en commune Mutimbuzi, province Bujumbura rural**

Le 6 décembre 2022, vers 21 heures, sur la colline 15<sup>ème</sup> transversale Maramvya, zone Maramvya, commune Mutimbuzi, province Bujumbura rural, Joachim Hakizimana a été blessé à coups de machette au niveau du bras et de la jambe par Séraphine Barakekenwa, responsable de la Ligue des femmes du parti CNDD -FDD, accompagnée par sa fille Evelyne Rukundo et Jovanis Mpawenimana, Imbonerakure. Selon des sources sur place, la victime a été accusée de ne pas être natif de Maramvya et partant, de ne pas avoir le droit d'avoir une parcelle dans cette localité. Selon les mêmes sources, Séraphine et sa fille Evelyne ont été arrêtées en date du 9 décembre 2022 et elles ont été conduites au cachot du parquet de Bujumbura rural. Le TGI de Bujumbura rural les a auditionnées et les a condamnées à une peine de servitude pénale de 2 ans mais Jovanis Mpawenimana avait pris fuite. Joachim Hakizimana a été alité à l'Hôpital militaire de Kamenge.

#### **6- Un membre de la milice Imbonerakure blessé en commune Rutovu, province Bururi**

Le 7 décembre 2022, vers 23 heures, sur la colline et zone Kajondi, commune Rutovu, province Bururi, Ernest Kwizera a été blessé au niveau de la tête par son voisin, Innocent Ndayisenga, à l'aide d'une machette. Selon des sources sur place, la victime tentait d'empêcher Ndayisenga qui détruisait un champ de pommes de terre de son petit frère, Cassien Nahimana à l'aide d'une machette. Les conflits fonciers entre Ndayisenga et son petit frère Nahimana ont été à l'origine de cet incident. Le lendemain, le présumé auteur a été arrêté et conduit au cachot du commissariat communal de police à Rutovu tandis que la victime a été transportée au centre de santé de Kajondi pour des soins médicaux.

#### **7- Un homme tabassé par les jeunes de la milice Imbonerakure en commune et province Bubanza**

Le 8 décembre 2022 aux environs de 2 heures du matin, Christian Niyokindi, âgé de 28 ans, a été attrapé par une équipe de jeunes de la milice Imbonerakure en patrouille nocturne et tabassé. Il était soupçonné d'être un voleur. Selon des sources sur place, il a été d'abord battu très sérieusement avant d'être conduit dans un endroit inconnu. Sa famille demande que justice soit

faite. Précisons que Niyokindi était en prison accusé de vol qualifié et abus de confiance et condamné à 2 ans et 6 mois de détention. Il lui restait 9 mois de peine à purger quand la direction de la prison a décidé de l'utiliser pour garder les malades détenus qui sont hospitalisés à l'hôpital Bubanza. Il a alors été attrapé lorsqu'il retournait à l'hôpital en provenance de la prison.

#### **8- Une personne blessée en commune et province Rutana**

Dans la nuit du 10 décembre 2022, vers 20 heures, au quartier Musivya, zone, commune et province Rutana, un chauffeur policier du Directeur Général de l'Aménagement du territoire au Ministère ayant l'Intérieur dans ses attributions a été blessé, poignardé par Musafiri, membre de la milice Imbonerakure et vendeur de viandes grillées. Selon des sources sur place, ledit chauffeur a demandé une brochette à ce vendeur mais ce dernier la lui a refusée et l'a giflé. Ce vendeur a directement enfoncé son couteau au niveau de la poitrine du chauffeur. Ce dernier a été évacué vers l'hôpital de Rutana avant d'être transféré à l'hôpital de Kibuye en province Gitega. Le présumé auteur, quant à lui, a été arrêté par la police et conduit au cachot du commissariat communal de Rutana.

#### **9- Deux personnes blessées en commune Muha, Bujumbura Mairie**

Les 11 et du 12 décembre 2022, aux quartiers Gisyo et Kajiji, zone Kanyosha, commune Muha, Bujumbura Mairie, Tony Hategekimana vivant à l'endroit appelé communément « Ku Mbaho » et Dieudonné Hakizimana, enseignant, ont été attaqués et blessés par des membres de la milice Imbonerakure en patrouille nocturne. Selon des sources sur place, en date du 11 décembre 2022, au quartier Gisyo, Tony Hategekimana a été tabassé, blessé et dépouillé de ses biens dont des habits qui étaient sur le portail de son habitation. Il a été conduit dans une structure sanitaire de la localité où il a été alité pendant une semaine. Le 12 décembre 2022, au quartier Kajiji, Dieudonné Hakizimana a été attaqué et blessé à coup de machette quand il rentrait et tous ses biens dont l'argent ont été volés. Il a été sauvé par son voisin qui l'a reconnu. Les victimes et la population de cette localité demandent qu'ils soient protégés et que soient suspendues les patrouilles nocturnes de ces membres de la milice Imbonerakure.

#### **10-Des maisons et des champs détruits par des inondations en provinces Bururi et Rumonge**

Le 14 décembre 2022, sur la sous-colline Nyakigo, zone Muheka, commune Songa, province Bururi, 21 maisons et plusieurs champs de culture ont été détruits par des inondations aggravées par des activités de construction du barrage hydroélectrique Jiji-Murembwe. En zone Kizuka, commune et province Rumonge, ces inondations ont détruit 2.130 maisons ainsi que du matériel scolaire appartenant à 1.250 élèves. En commune Songa, les autorités administratives ont tenu une réunion avec des victimes où il a été décidé la mise en place d'une commission composée de la police, l'administration, les élus locaux, l'Agape et CMC ORASCOM ayant pour objectif de faire l'inventaire des personnes impactées et de leurs biens. Selon les mêmes sources, les habitants proches de ce barrage réclament d'être indemnisés par la société CMC ORASCOM estimant que leurs biens et maisons ont été endommagés par des eaux de pluie qui ont débordé les caniveaux non encore aménagés. Quant aux habitants de la commune Rumonge, ils sollicitent un soutien matériel de la part des bienfaiteurs.

### **11- Une fille blessée en commune et province Bururi**

Le 15 décembre 2022, vers 8 heures, sur les rives de la rivière Kanzongoro, sur la sous colline et colline Mugozi, commune et province Bururi, Odette Nibampa, employée du secrétariat public à Kiremba dans la même commune a été attaquée par Pascal Ndikumana et a reçu quatre coups de machette au visage, à la tête et à l'avant-bras. Selon des sources sur place, ce dernier a volé à la victime deux téléphones portables (Android et un petit téléphone) et un sac à main. Pascal Ndikumana a été arrêté par la police et conduit au cachot du commissariat de police à Bururi. Ce dernier avait été trouvé avec du sang sur ses habits et portait les mêmes habits que ceux révélés par la victime (une culotte et un tricot noir).

### **12-Un corps sans vie retrouvé en commune Bugendana, province Gitega**

Dans la nuit du 17 décembre 2022, sur la colline Kivuvu, zone Mutoyi, commune Bugendana, province Gitega, un corps sans vie d'Aaron Nshimirimana, âgé de 26 ans, a été retrouvé suspendu, à l'aide d'une corde, sur un arbre dans l'enclos de son ménage. Selon des sources sur place, il était marié à Charité Kwizera et avait un enfant de 2 ans. Une lettre d'adieu à son épouse a été trouvée sur place. Dans cette lettre, il expliquait que c'est à cause des conflits qui l'opposaient à sa femme et qui l'ont poussé à décider de se suicider et qu'il regrette de l'avoir épousée.

### **13-Un membre du parti CNDD-FDD blessé en commune Buhiga, province Karuzi**

Le 21 décembre 2022, vers 22 heures, sur la RN 12 et plus précisément sur la colline Mwoya, commune Buhiga, province Karuzi, le nommé Ndayisenga alias Mukabira, membre du parti CNDD-FDD, âgé d'une cinquantaine d'années, originaire de la colline Magamba, zone et commune Buhiga, a été battu et blessé, au niveau de la tête sur la face gauche, par deux hommes non identifiés lorsqu'il rentrait du marché de Buhiga. Une somme de 120.000 FBU lui a été aussi dépouillée par ces malfaiteurs. Selon des sources sur place, Ndayisenga a été évacué vers le CDS Buhiga par un conducteur de taxi-moto qui est passé sur le lieu juste après l'incident.

## **II.2. Du contexte politique**

### **1-Deux membres du parti CNDD-FDD suspendus du parti en commune Nyanza-Lac, province Makamba**

Le 5 décembre 2022, dans la salle de réunion de la commune Nyanza-Lac, Thaddée Ndayishimiye, secrétaire communal de ce parti et Melack Habonimana, membre du conseil communal ayant piloté une réunion de destitution du bureau du conseil communal de Nyanza-Lac ont été suspendus dudit parti au cours d'une réunion des militants du parti CNDD-FDD en commune Nyanza-Lac. Selon des sources sur place, Thaddée Ndayishimiye a été accusé de vouloir déstabiliser les organes dirigeants de la commune, de trahir son parti en s'associant aux opposants membres du parti CNL et de pratiquer la débauche. Melack Habonima, quant à lui, a été reproché de se coaliser avec des opposants du parti CNL et faire signer la décision de destitution du bureau du conseil communal dans un endroit inconnu. Selon les participants à cette réunion, seuls Eliezer Ndegeya, secrétaire communal adjoint du parti CNDD-FDD et Gilbert Nduwayo, secrétaire provincial du même parti ont pris la parole et personne d'autre n'a été autorisé de donner son avis. Signalons qu'étaient invités



à ladite réunion, des secrétaires du parti au niveau collinaire, des représentants des Ligues des jeunes et des femmes, des secrétaires zonaux du parti CNDD-FDD ainsi que des chefs de collines et zones membres dudit parti CNDD-FDD.

## **2-Perturbation et paralysie des activités par des membres du parti CNDD-FDD en commune Buhiga, province Karuzi.**

Le 17 décembre 2022, de 6 heures à 11 heures, au centre, colline, zone et commune Buhiga, province Karuzi, toutes les activités de ce centre ont été interrompues par des membres du parti CNDD-FDD fêtant l'adhésion de nouveaux membres. Selon des sources sur place, des membres de ce parti ont commencé à dresser des drapeaux de ce parti et ont planté des bananiers autour d'une partie de la RN 12 jusqu'au stade de la zone Buhiga. Le marché de ce centre, des magasins et des boutiques des environs ont été fermées. Depuis 8 heures, quatre groupes de membres de la milice Imbonerakure ont commencé à courir dans tous les quartiers du centre Buhiga et ils lançaient des slogans glorifiant la force et les exploits du parti CNDD-FDD et mêmes des chants d'intimidation des opposants et des membres de la société civile ont été entendus. Vers 10 heures, ces membres du parti CNDD-FDD ont commencé un défilé où ils marchaient comme des militaires et ils étaient commandés par leur chef communal, Landry en présence des autorités provinciales à savoir Nestor alias Benurire, responsable provincial de la milice Imbonerakure, le Gouverneur et le secrétaire provincial du parti CNDD-FDD. Signalons que jusqu' à 11 heures, même la circulation des véhicules était perturbée par les activités dudit parti au centre Karuzi.

### **II.3. Du contexte judiciaire**

Au cours mois de décembre 2022, le nombre de personnes arrêtées arbitrairement et détenues illégalement par des Imbonerakure, des agents du SNR, des administratifs n'a cessé d'augmenter du jour au lendemain selon les témoignages de la population. Mais, du fait que ces personnes sont souvent arrêtées d'une façon clandestine et placées en détention dans des lieux cachés, quelques cas seulement ont pu être identifiés par nos observateurs des droits humains.

Dans cette section, nous présenterons également le déroulement et l'aboutissement du dossier judiciaire de Tony Germain Nkina, défenseur des droits humains et avocat ainsi que d'autres faits de justice.

#### **II.3.1. Des personnes arrêtées arbitrairement par des Imbonerakure, des agents du SNR et des administratifs.**

Plusieurs cas de personnes arrêtées arbitrairement et détenues illégalement ont eu lieu au cours du mois de décembre 2022. Les cas qui ont pu être identifiés par nos observateurs des droits humains sont les suivants :

##### **1- Trois membres du parti CNDD-FDD arrêtés en commune Nyanza Lac, province Makamba**

Le 2 décembre 2022, sur les collines Bukeye et Kazirabageni, commune Nyanza Lac, province Makamba, Thaddée Ndayishimiye, secrétaire communal du parti CNDD-FDD, Jean Claude Nduwimana, ancien administrateur de la commune Nyanza-Lac de 2015 à 2020 et Jonathan Mpawenayo, responsable communal de la milice Imbonerakure à Nyanza-lac ont été arrêtés et conduits au cachot du commissariat de police à Makamba par le Commissaire provincial de police



accompagné du commissaire communal de police de Nyanza-Lac sur l'ordre de Françoise Ngozirazana, Gouverneur de cette province. Selon des sources sur place, ils ont été arrêtés après une fouille perquisition opérée chez eux et aux domiciles des membres des conseils communaux, après destitution du bureau du conseil communal Nyanza-Lac. Selon les mêmes sources, ils ont été accusés d'avoir commandité les conseillers communaux à destituer les membres du bureau de ce conseil communal.

## **2- Un membre de la milice Imbonerakure arrêté en commune Buhiga, province Karuzi**

Le 4 décembre 2022, vers 19 heures, sur la colline Rwingoma, zone et commune Buhiga, province Karuzi, un présumé Eric, membre de la milice Imbonerakure, âgé de 34 ans, caissier au district sanitaire de Buhiga, a été arrêté par des policiers et conduit au cachot du commissariat communal de la police pour une garde à vue. Selon des sources sur place, Eric était allé demander son argent (150.000 FBW) à Célestin Ndiokubwayo (enseignant, membre du parti CNDD-FDD) qu'il lui avait prêté avec une promesse de le lui remettre après un mois mais il avait déjà dépassé de 5 mois le délai convenu. Il est allé le chercher à la maison, mais comme il n'était pas là, il s'est rendu directement au marché avant de se croiser en route. Eric a voulu l'attaquer mais l'enseignant a crié au secours et des policiers qui étaient aux environs sont intervenus. Eric a été conduit au cachot où il est resté deux jours avant d'être libéré sur l'ordre du Gouverneur et du Procureur.

## **3- Trois membres du parti CNDD-FDD arrêtés en commune Nyanza-Lac, province Makamba**

Le 5 décembre 2022, au bistrot se trouvant au centre de la commune Nyanza-Lac, province Makamba, 3 membres du parti CNDD-FDD ont été arrêtés par des policiers sur l'ordre des membres du bureau communal de Nyanza-Lac. Il s'agit de : Muvala, responsable des membres de la milice Imbonerakure sur la colline Bukeye, Mahuba, secrétaire du CNDD FDD sur la même colline et le chef de cette colline connu sous le sobriquet de Rukanga. Selon des sources sur place, Marie Goreth Irankunda, administrateur de la commune Nyanza-lac, Prudence Kabura président du conseil communal et son adjoint, Mbirigi qui partageaient un verre à ce bar, ont voulu y chasser les 3 responsables collinaires, mais ces derniers ont refusé de quitter les lieux d'où leur arrestation. Ils ont été conduits au cachot du commissariat communal de police à Nyanza-Lac. Il est à signaler que ces arrestations ont eu lieu après qu'une réunion de suspension de deux membres du conseil communal de Nyanza-Lac ait été tenue.

## **4- Un mineur arrêté en commune et province Bubanza**

Le 18 décembre 2022, Jean Claude Tuyisenge, âgé de 16 ans, habitant de la colline Shari communément appelée Kanama, a été arrêté sans aucune pièce judiciaire sur la même colline. Après son arrestation, il a été acheminé immédiatement au cachot du commissariat provincial de police. Selon l'OPJ enquêteur, aucun indice de culpabilité n'est à charge de la victime. Selon des sources sur place, ce mineur aurait été arrêté et retenu sur injonction d'un homme influent du parti CNDD-FDD via le Procureur de la République à Bubanza.

..... / .....

## **5- Un homme arrêté en commune et province Bubanza**

Le 22 décembre 2022, en commune et province Bubanza, Ezéchiel Ndayisenga, âgé de 35 ans, réparateur de motos, a été arrêté par des éléments de la police sans aucune pièce judiciaire. Après, son arrestation en commune Bubanza, il a été conduit manu militari au cachot de la commune Mpanda dans la même province. Il a été libéré, le 24 décembre 2022, suite à l'intervention d'un défenseur des droits de la personne humaine. Il serait accusé par un policier de n'avoir pas réparé à temps la moto de son collègue.

#### **6- Deux membres du parti CNDD-FDD et deux femmes arrêtés en commune et province Bururi**

Le 25 décembre 2022, au centre Kiremba, zone Muzenga, commune et province Bururi, Richard Ndayikengurukiye, membre du parti CNDD-FDD, sa femme Rosalie Kaneza, sa mère Judith Ndayizeye et son frère Patrick Ndayegamiye, membres du parti CNDD-FDD, ont été arrêtés par des policiers. Selon des sources sur place, Richard a été arrêté vers 23 heures et il était accusé d'ivresse tandis que ces trois autres personnes ont été arrêtés quand ils sont allés sur une position pour demander la libération de Richard. A ce moment, un policier qui montait la garde a tiré en l'air pour les arrêter. Les autres policiers qui étaient en patrouille nocturne dans les alentours de cette position ont tiré plusieurs coups de feu croyant que leur position était attaquée. Toutes les 4 personnes ont été conduites au cachot de la police à Bururi.

#### **II.3.2. De l'annulation de la condamnation de Tony Germain Nkina, défenseur des droits humains et avocat.**

Le 8 décembre 2022, la Cour suprême burundaise a annulé la condamnation de cinq ans du défenseur des droits humains et avocat Tony Germain Nkina. Dans sa décision, la Cour Suprême a recommandé qu'un nouveau procès en appel ait lieu sans délai.

Rappelons que Tony Germain Nkina a été détenu à la prison centrale de Ngozi depuis le 13 octobre 2020, date à laquelle, il a été arrêté sans mandat en commune Kabarore, province Kayanza où il rendait visite à un client pour son travail professionnel d'avocat.

En juin 2021, un tribunal de Kayanza a reconnu Tony Germain Nkina coupable de collaboration avec des groupes armés et l'a condamné à cinq ans de prison.

Le 16 juillet 2021, l'avocat du défenseur des droits humains a déposé un recours devant la Cour d'Appel de Ngozi. Tony Germain Nkina a été interrogé au sujet de l'APRODH et reconnu coupable de complicité avec des groupes armés et condamné à cinq ans de prison et à une amende de 1.000.000 FBUs.

Le 29 septembre 2021, la cour d'appel de Ngozi a confirmé sa condamnation à cinq ans de détention.

Vers la fin du mois de novembre 2021, Tony Germain Nkina a interjeté appel de son dossier devant la Cour suprême en dernier ressort judiciaire.

Le 20 juillet 2022, le parquet général a répondu à son appel en reprenant les mêmes allégations contre le défenseur des droits humains, à savoir qu'il travaillait pour son ancien patron de l'organisation de défense des droits humains et des prisonniers (APRODH), Pierre Claver Mbonimpa, qui aurait collaboré avec le groupe de l'opposition RED-Tabara, et qu'il se serait rendu au Rwanda en 2019 pour préparer des attentats attribués à ce groupe en 2020.

Le 7 octobre 2022, l'affaire du défenseur des droits humains a été entendue par la Cour suprême de Bujumbura. Le 8 décembre 2022, après le délai de 60 jours consécutif à l'audience de la Cour Suprême, cette dernière a annulé la condamnation de cinq ans confirmée par la cour d'appel de Ngozi et a exigé un nouveau procès en appel par de nouveaux juges. C'est le 20 décembre 2022 que la décision de la cour a été lue et Tony Germain Nkina a été acquitté de ses accusations.

### **II.3.3. Autres faits de justice.**

#### **1-Trois membres du parti CNDD-FDD dont deux administratifs arrêtés en commune Buyengero, province Rumonge**

Le 7 décembre 2022, au quartier Mugomere, commune et province Rumonge, Assa Gituwitaye, conseiller du Gouverneur de la province Rumonge chargé de l'administration et des finances, Gratien Nduwayo, Administrateur de la commune Buyengero et Pascal Ntukamazina, son beau-père, tous membres du parti CNDD-FDD ont été arrêtés et conduits à la prison de Rumonge par des policiers. Selon des sources sur places, les 2 autorités ont été accusées d'avoir détourné des tôles et des sacs de ciments destinés à la construction des écoles. Elles avaient été convoquées et auditionnées à la police de Rumonge par le Procureur de la République près la Cour d'Appel de Bururi. Selon des sources policières, l'administrateur de la commune Buyengero a stocké ce matériel au domicile de son beau-père, Pascal Ntukamazina.

#### **2-L'ex-administrateur de la commune Nyanza-Lac arrêté en commune Nyanza-lac, province Makamba**

Dans l'après-midi du 7 décembre 2022, Jean Claude Nduwimana, ex-administrateur de la commune Nyanza-Lac de 2015 à 2020, aussi membre du conseil communal de Nyanza-Lac a été arrêté et conduit au cachot du commissariat communal par la police après sa comparution devant l'OPJ à Nyanza-Lac. Selon des sources sur place, Jean Claude Nduwimana avait participé à la réunion du conseil communal qui a pris la décision de destituer l'administrateur de la commune et le bureau dudit conseil, le 2 décembre 2022. Dans la matinée du 8 décembre 2022, Jean Claude Nduwimana a été transféré au cachot du commissariat provincial de Makamba. Signalons que ce dernier fait la cinquième personne arrêtée après Thaddée Ndayishimiye, secrétaire communal du parti CNDD-FDD et Jonathan Mpawenayo, représentant communal des jeunes de ce parti depuis le 3 décembre

#### **3-Un membre de la milice Imbonerakure arrêté en comune Rutovu, province Bururi**

Le 8 décembre 2022, sur la colline et zone Kajondi, commune Rutovu, province Bururi, Innocent Ndayisenga, membre de la milice Imbonerakure de la même colline a été arrêté par la police du commissariat communal de la commune Rutovu. Selon des sources sur place, Innocent Ndayisenga a été accusé d'avoir blessé, à coups de machettes au visage et sur la tête, son voisin Ernest Kwizera, lui aussi membre de la milice Imbonerakure, qui tentait d'empêcher Innocent Ndayisenga de détruire un champ de pommes de terre du petit frère d, Innocent avec qui il est en conflit foncier. La victime a été conduite au centre de santé de Kajondi pour des soins médicaux.

#### **4-Un membre de la milice Imbonerakure condamné en province Bubanza**

Le 13 décembre 2022, le TGI Bubanza a, dans un procès de flagrance, condamné Jean Paul Muhire à 20 ans de servitude pénale. Selon des sources sur place, Jean Paul Muhire a été accusé d'avoir volontairement tué Ezéchiel Nzoyikorera, son collègue de service dans un restaurant à Muzinda, commune Rugazi, province Bubanza. Au cours de ce procès, Jean Paul Muhire a avoué les faits et il a demandé pardon en expliquant que c'était un accident. Rappelons que Jean Paul Muhire était membre de la milice Imbonerakure et avait été arrêté, le matin du 8 décembre 2022, après avoir tué, par un poignard, Ezéchiel, membre de la même milice suite à une dispute relative au remboursement d'une somme de 1.000 FBU.

#### **5-Deux commerçants de cocaïne arrêtés en commune Nyanza-Lac, province Makamba**

Le 18 décembre 2022, sur la colline Bukeye, zone et commune Nyanza-Lac, deux hommes originaires respectivement de Gitega et Rutana ont été arrêtés par la police du commissariat de Nyanza-Lac. Selon des sources sur place, ils venaient de descendre d'un véhicule de type probox avec 4 bagages d'au moins 40 kg de cocaïne qu'ils transportaient pour leurs clients de Bukeye et de la Tanzanie. Ils ont été conduits et placés en garde à vue au cachot du commissariat provincial de Makamba.

#### **6-Une femme membre du parti CNDD-FDD arrêtée en commune et province Rumonge**

Le 20 décembre 2022, Ndayavugwa Mwajuma, membre du parti CNDD-FDD et titulaire du CDS Mutambara situé en zone Gatete, commune et province Rumonge, a été arrêtée par des policiers et conduite au cachot de la police à Rumonge. Selon des sources sur place, elle a été accusée de collecte illégale des fonds sur des matériaux de construction en zones Buruhukiro et Gatete de la commune Rumonge. Ces fonds étaient, par la suite, déposés sur un compte commun de la coopérative FOMACORU dont Ndayavugwa Mwajuma était cosignataire.

*Bref et sans être exhaustif, au moins 10 personnes ont été arrêtées arbitrairement et détenues illégalement tout au long du mois de décembre 2022.*

## **II.4. Du contexte social.**

### **1- De la gestion du COVID-19 au Burundi**

La pandémie du Covid-19 reprend surface dans notre pays après plusieurs mois d'accalmie. En effet, le 3 décembre 2022 après les travaux communautaires à l'Ecole Musaga II, l'administrateur de la commune urbaine de Muha, Dévotte Ndayisenga a alerté la population sur la détection de plus de 100 nouveaux cas de Covid-19 dans cette commune et a recommandé l'observation des mesures barrières.

### **2-Le bureau du conseil communal de Nyanza-Lac en province Makamba limogé par le conseil communal**

Le 2 décembre 2022, au chef-lieu de la commune Nyanza-Lac, la décision de limoger les membres du bureau du conseil communal de Nyanza-Lac est tombée lors de la réunion du conseil communal tenu dans la salle de réunion de la commune Nyanza-Lac. Selon des sources sur place, ceux qui ont été limogés sont : Marie Goreth Irankunda, administratrice de cette commune, Prudence Kabura,

président du conseil communal et son vice-président, Elias Ciza. Ils ont été accusés de manquements dans l'exercice de leurs fonctions, de s'approprier des propriétés publiques y compris des cimetières, de dénigrer et de refuser l'exécution des décisions du conseil communal, etc. La réunion a été dirigée par le plus âgé des membres de ce conseil car le président et son vice-président ont refusé de la convoquer malgré des demandes formulées par des membres dudit conseil. Sur 31 membres du conseil communal, 25 conseillers communaux ont unanimement soutenu la destitution de ce bureau dont aucun membre n'était présent. Les membres du conseil communal ont décidé que l'intérim soit assuré par Thaddée Ndayishimiye, SEP avant qu'un nouvel administrateur soit élu. Signalons que ces membres du conseil communal Nyanza-lac avaient toujours accusé Marie Goreth Irankunda de malversations des biens de la commune lors des réunions ordinaires.

### **3- Une réunion du conseil communal boycottée en commune Nyanza-Lac, province Makamba**

Le 24 décembre 2022, à 9 heures, une réunion du conseil communal de Nyanza-Lac qui avait été convoquée, le 18 décembre 2022, par Elias Ciza, Vice-président a vu la participation de sept personnes seulement sur 26 membres dudit conseil. Selon des sources sur place, parmi les participants, il y avait Marie Goreth Irankunda, administrateur communal de Nyanza-Lac, Prudence Kabura, président du conseil communal et son vice-président, Elias Ciza ainsi que quatre autres membres du parti CNDD -FDD qui avaient été, en grande partie, destitués par des membres du conseil communal en date du 2 décembre 2022. Cette destitution a été suivie des arrestations des membres ayant été à la base de cette décision qui n'a pas eu de réaction claire du Ministère de Tutelle et cela bloque le fonctionnement normal de la commune. Signalons que ce conseil communal est constitué de 26 membres dont 4 membres du parti CNL, 2 membres du parti UPRONA ainsi que 20 membres du parti CNDD-FDD.

\*\*\*\*\*

## **III. DES ATTEINTES AU DROIT A LA VIE ET A L'INTEGRITE PHYSIQUE DE L'HOMME**

### **III.1. Présentation générale**

Cette partie traite des cas d'atteinte au droit à la vie et à l'intégrité physique en termes de personnes tuées et blessées. En effet, au cours du mois de Décembre 2022, des cas de personnes tuées ont été enregistrés avec une allure très inquiétante.

Les cas de personnes tuées sont dominés par des cadavres retrouvés dans des lieux diversifiés, lesquels cas sont surtout attribués par la population, aux Imbonerakure et aux agents du SNR. D'après la population, la plupart des personnes tuées sont transportées et les cadavres jetés loin des lieux où ils peuvent être identifiés, tout cela, pour brouiller les enquêtes.

**Voici le déroulement des faits :**

### **1- Un membre du parti CNL tué en commune Mpanda, province Bubanza**

Le 1<sup>er</sup> Décembre 2022, vers 20 heures, dans la rivière Gifugwe, colline Gifugwe, zone Musenyi, commune Mpanda, province Bubanza, Lionel Nzoyisaba, membre du parti CNL, résidant sur cette colline a été tué par les prénommés Jeredie et Henri, tous Imbonerakure de la colline Nyabikere de la même zone. Selon des sources sur place, la victime a été tabassée à coup de bâton par ces deux Imbonerakure en présence de Timothée Basabose, chef de colline Nyabikere et de Melchior, responsable du parti CNDD-FDD à Nyabikere, jusqu'à perdre connaissance.

La victime a été accusée de vol de téléphone sans preuves et sans indiquer le propriétaire de ce téléphone et la date du vol. Cependant, Lionel avait été plusieurs fois sollicité pour adhérer au parti CNDD-FDD, chose qu'il avait catégoriquement refusée. Lionel a été conduit, agonisant, par ces assassins chez Joachim, OPJ du poste de police à Mpanda. Constatant que la vie de la victime était en danger, cet OPJ a informé Nadine Nibitanga, administrateur de la commune Mpanda qui a donné l'ordre de transporter la victime à l'hôpital général de Mpanda où il a rendu son dernier souffle, la même nuit. Les auteurs de ce crime n'ont pas été inquiétés.

### **2-Deux bandits abattus par des policiers en commune Kigamba, province Cankuzo**

Dans la nuit du 2 décembre 2022, au centre de négoce de Gatanga de la commune Kigamba dans la province de Cankuzo, deux bandits ont été tués par balle par des policiers. Selon des sources sur place, un groupe de quatre bandits armés de fusils ont attaqué le centre de négoce de Gatanga, commune Kigamba, province Cankuzo et ont pillé plusieurs marchandises dans six boutiques et une somme d'argent dont le montant n'est pas connu. A ce moment deux bandits ont été tués et 2 autres se sont volatilisés dans la nature.

### **3-Neuf corps sans vie retrouvés en commune Mabayi, province Cibitoke**

Le 2 décembre 2022, dans l'après-midi, à la rizière de la forêt naturelle de la Kibira, sur la colline Gafumbegeti, zone Butahana, commune Mabayi, province Cibitoke, neuf corps sans vie et en état de décomposition ont été retrouvés par des cultivateurs qui se rendaient dans leurs champs. Selon des sources sur place, ces corps étaient vêtus des tenues militaires de l'armée de la République Démocratique du Congo. Ces corps sans vie ont été enterrés sur place par des Imbonerakure accompagnés par la population de la localité.

### **4-Un homme tué en commune Mutaho, province Gitega**

Le 2 décembre 2022, vers 19 heures, sur la colline Mutaho, commune Mutaho, province Gitega, le corps sans vie de Patrick Niyokwizera, âgé 26 ans, père de 2 enfants, conducteur de taxi vélo, résidant au site des déplacés de Mutaho, a été retrouvé à quelques mètres d'un cabaret après avoir été dépouillé de ses 2 téléphones dont l'un était simple et l'autre, Android. Le cadavre a été immédiatement transporté à la morgue de l'hôpital Mutaho.

Selon des sources sur place, vers 17 heures, il était allé au cabaret appartenant à Claude ou il partageait la bière avec des membres de la milice Imbonerakure à savoir Côme, Budomo et Mwambaro mais ces derniers n'habitaient pas dans ce site. Ces Imbonerakure ont quitté ce cabaret vers 19 heures et ceux qui étaient restés dans le cabaret ont été surpris de voir le cadavre de Patrick



à quelques mètres dudit cabaret alors qu'ils n'ont entendu ni cris ni disputes durant le moment où la victime était avec ses amis. Sébastien, OPJ qui s'est rendu sur les lieux de cet incident a indiqué que Patrick a été tué poignardé. Le lendemain matin, Côme, Budomo et Mwambaro ont été arrêtés par des policiers pour des raisons d'enquête. Ils ont directement été conduits au cachot communal de police de Mutaho.

#### **5-Un nouveau-né tué en commune Ntakangwa, Bujumbura Mairie**

Le 3 décembre 2022, vers 8 heures, au quartier Bukirasazi, zone Kinama, commune Ntakangwa, Bujumbura Mairie, un nouveau-né de sexe masculin a été retrouvé dans une latrine. Selon des sources sur place, la population de cette localité a entendu les cris du bébé et a alerté la police. La police en compagnie de la Croix Rouge a récupéré ce bébé et l'a directement conduit à l'hôpital Hope of Africa de Ngagara pour des soins médicaux où le bébé a rendu l'âme quelques temps après. La mère de la victime n'a pas été identifiée.

#### **6-Un corps sans vie d'un homme retrouvé en commune Rugombo, province Cibitoke**

Le 4 décembre 2022, vers 17 heures, à 400 mètres de la rivière Rusizi séparant le Burundi et la RDC, sur la sous-colline Karurama, colline Cibitoke, à la 7<sup>ème</sup> transversale, commune Rugombo, province Cibitoke, un corps sans vie d'un homme non identifié et tout nu a été retrouvé par des bergers qui gardaient des chèvres. Selon des sources sur place, ce corps sans vie présentait des blessures au niveau de la tête et du dos. Ce corps a été enterré directement sur le lieu de découverte par des membres de la milice Imbonerakure sur l'ordre de Gilbert Manirakiza, administrateur de la commune Rugombo sans aucune enquête.

#### **7-Une femme tuée en commune Ntega, province Kirundo**

Le 4 décembre 2022, sur la colline Mwendo, zone Mugendo, commune Ntega, province Kirundo, Bernadette Nibigira, âgée de 43 ans, mère de 3 enfants, a été tuée à coup de machette par son mari, Pascal Ahishakiye, âgé de 48 ans. Selon des sources sur place, la victime venait de passer 8 ans de séparation avec son mari suite à des malentendus et ce dernier avait pris une autre femme. Bernadette Nibigira était retournée dans son foyer le 3 décembre 2022 après la décision de la justice de chasser la femme qui vivait en concubinage avec Pascal. Pascal s'est lui-même rendu à la police et il a directement été conduit au cachot du parquet de Kirundo.

#### **8-Une femme tuée en commune Mutambu, province Bujumbura rural**

Le 5 décembre 2022, sur la colline Maramvya, zone Rutovu, commune Mutambu, province Bujumbura rural, la prénommée Anitha a été tuée par son mari, Mélchiade Ndayizeye, policier, vivant avec des troubles mentaux. Selon des sources sur place, ce policier venait de sortir du CNPK où il était sous traitement intensif. Ce policier a été arrêté et conduit au cachot du poste de police de la commune Mutambu.

#### **9-Un corps sans vie d'une femme retrouvé en commune Ntakangwa, Bujumbura Mairie**



Le 5 décembre 2022, au quartier 10, zone Ngagara, commune Ntakangwa, Bujumbura Mairie, le corps sans vie d'Alice Ntahokagiye, âgée de 35 ans, mariée, employée de la pharmacie Salama à Bujumbura-Mairie, résidant au quartier Mutakura, zone Cibitoke, de la même commune, a été retrouvé nu tout près d'une clôture de l'ex-SODECO, en face du garage ITRACOM appartenant à l'homme d'affaires surnommé Ziranotse. Selon des sources sur place, cette femme a été tuée dans un autre endroit et son cadavre a été transporté avant d'être jeté à cet endroit. Ce cadavre a été transporté par la police à la morgue de l'hôpital Roi Khaled de Kamenge avant son inhumation.

#### **10-Un corps sans vie d'un homme retrouvé en commune Songa, province Bururi**

Le 5 décembre 2022, sur la colline et commune Songa, province Bururi, un corps sans vie d'un homme non identifié a été retrouvé sur les rives de la rivière Murembwe passant sur cette colline. Selon des sources sur place, la victime était ligotée et son corps attaché à une grosse pierre ; ce qui prouve que les bourreaux avaient voulu faire disparaître toutes les traces de leur crime. Le corps sans vie a été enterré par la population sur l'ordre des autorités administratives à la base sans faire des enquêtes pour identifier les circonstances de sa mort et les auteurs du crime.

#### **11-Un corps sans vie d'une femme retrouvé en commune Rugombo, province Cibitoke**

Le 5 décembre 2022, sur la colline Rusororo, commune Rugombo, province Cibitoke, un corps sans vie d'une femme non identifiée a été retrouvé nu par des cultivateurs qui se rendaient dans leurs champs. Selon des sources sur place, cette femme a été tuée ailleurs après avoir été violée puis transportée et jetée à cet endroit. Le cadavre a été immédiatement enterré à cette place par la population sur l'ordre de Gilbert Manirakiza, administrateur de la commune Rugombo.

#### **12-Un corps sans vie d'un homme retrouvé en commune Rugombo, province Cibitoke**

Le 6 décembre 2022, sur la colline Mparambo I, commune Rugombo, province Cibitoke, un corps sans vie d'un homme non identifié a été retrouvé à quelques mètres de la rivière Nyakagunda. Selon des sources sur place, ce corps sans vie gisait dans une flaque de sang. Le cadavre a été enterré immédiatement par des membres de la milice Imbonerakure de cette localité sur l'ordre de Gilbert Manirakiza, administrateur de la commune Rugombo. Aucune enquête n'a été diligentée pour identifier la victime et ses bourreaux.

#### **13-Un corps sans vie d'une fillette retrouvé en commune Rugombo, province Cibitoke**

Le 6 décembre 2022, sur la colline Kagazi, commune Rugombo, province Cibitoke, le corps sans vie de Gretta Iryanyishuye, âgée de 2 ans et 6 mois a été retrouvé dans le ménage d'un voisin. Selon des sources sur place, la fillette avait été laissée chez sa voisine, Sophie Ndayishimiye par ses parents qui allaient cultiver leurs champs. Dès leur retour, les parents ont trouvé l'enfant déjà mort. Sophie Ndayishimiye et Hatangimana ont été arrêtés par la police et conduits au cachot du commissariat de police de Cibitoke pour des raisons d'enquête.

#### **14-Un corps sans vie d'une femme tuée en commune Ntega, province Kirundo**

Le 6 décembre 2022, sur la colline Mariza, commune Ntega, province Kirundo, Catherine Mukakanyenkore a été tuée à coups de pioche dans sa maison par des personnes non identifiées. Selon des sources sur place, son corps présentait des traces de coups de pioche.

#### **15-Un corps sans vie d'un enfant retrouvé en commune et province Rumonge**

Le 6 décembre 2022, en commune et province Rumonge, un corps sans vie d'un garçon non identifié, âgé de 12 ans, a été retrouvé au port de pêche se trouvant dans la ville de Rumonge. Selon des sources sur place, l'autorité administrative à la base a conduit ce corps à la morgue de l'hôpital Rumonge sans qu'aucune enquête ne soit faite pour identifier les circonstances et les auteurs de cette mort.

#### **16-Un membre de la milice Imbonerakure tué en commune Rugazi, province Bubanza**

Le 7 décembre 2022, vers 22 heures, sur la colline Muzinda, commune Rugazi, province Bubanza, Ezéchiel Nzoyikorera, âgé de 16 ans, membre de la milice Imbonerakure, a été tué poignardé par Jean Paul Muhire, âgé de 38 ans, lui aussi membre de cette milice. Selon des sources sur place, Muhire réclamait une somme de 1.000 FBU qui restait sur la vente d'un téléphone portable. Nzoyikorera a été évacué vers l'hôpital de Mpanda où il a rendu son âme, le lendemain matin. Pour des raisons d'enquête, la police a arrêté Jean Paul Muhire, son voisin et une personne qui est intervenue au moment de l'incident.

#### **17-Une femme tuée en commune Ntega, province Kirundo**

Le 9 décembre 2022 vers 1 heure du matin, sur la sous colline Bungerahejuru, colline Gatwe, zone Rushubije, commune Ntega, province Kirundo, Claudine Sibomana a été tuée par des personnes non identifiées dans la maison en location où elle vivait. Cette maison appartenait à Charles Rwaswa, chef de la sous-colline. Selon des sources sur place, le corps de la victime présentait des blessures de coups de couteau au niveau de la tête. Ces personnes non identifiées avaient troué les murs de la maison de la victime pour y pénétrer. La victime avait été divorcée et le tribunal lui avait octroyé une grande partie des biens familiaux pour la survie de leurs enfants. Gabriel Manirakiza, ex-mari de la victime, a été arrêté et conduit au cachot du parquet de Kirundo pour des raisons d'enquête car il n'avait pas été satisfait de la décision du tribunal.

#### **.18-Un corps sans vie retrouvé en commune Busoni, province Kirundo**

Le 9 décembre 2022, dans la réserve naturelle de Murehe, sur la colline Yanza, commune Busoni, province Kirundo, un corps sans vie d'un homme non identifié, a été trouvé par des habitants qui cherchaient du bois de chauffage. Selon des sources sur place, le corps du défunt était en sous vêtement seulement. Des habitants ont soupçonné que l'homme aurait été tué ailleurs avant que son corps ne soit amené à cet endroit. Ce cadavre a été enterré sur le même lieu sur l'ordre d'Asmani, Chef de cette colline sans mener des enquêtes.

..... / .....

#### **19-Un corps sans vie retrouvé en commune Muhuta, province Rumonge**

Le 9 décembre 2022, sur la colline Rutunga, commune Muhuta, province Rumonge, un corps sans vie d'un homme non identifié a été retrouvé dans cette localité. Selon des sources sur place, le corps de la victime avait des blessures au niveau du visage montrant qu'elle a été poignardée. Le défunt serait un natif de la colline de Gitaza dans la même province. Le corps a été directement enterré sans que des enquêtes soient faites.

#### **20-Un corps sans vie retrouvé en commune Gishubi, province Gitega**

Le 12 décembre 2022, vers 23 heures, en zone et commune Gishubi, province Gitega, un corps sans vie de Pierre Ngendazi alias Mabuye, âgé de 63 ans, ex-FAB en pension, a été retrouvé dans un ruisseau passant entre les collines Ruhande et Gishubi de cette zone. Selon des sources sur place, le corps de la victime avait une blessure profonde au niveau de la tête et ses béquilles ont été retrouvées à 10 mètres du cadavre. Selon les mêmes sources, Mabuye avait passé l'après-midi de ce jour au marché de Gishubi. Vers 22 heures, son épouse avait informé ses voisins que son mari était introuvable depuis 18 heures et que même son téléphone était éteint. Le grand frère de la victime, Donatien Nijenahagera et les voisins sont allés le chercher et ont trouvé le cadavre dans ce ruisseau. Par après, ils ont alerté Marie Chantal Nduwayezu, administrateur communal de Gishubi et le Commissaire Communal. Ces deux autorités sont arrivées sur le lieu, vers 4 heures du matin, pour s'enquérir de la situation. L'enterrement a eu lieu le même jour, sur l'ordre de cet administrateur communal.

#### **21-Un corps sans vie retrouvé en commune Rugombo, province Cibitoke**

Le 14 décembre 2022, vers 16 heures, dans une brousse, sur la 6<sup>ème</sup> transversale, colline Kagazi, commune Rugombo, province Cibitoke, un corps sans vie d'un jeune homme non identifié gisant dans une flaque de sang a été retrouvé par des agriculteurs qui provenaient des champs. Selon des sources sur place, ce corps présentait plusieurs blessures. La veille, vers 23 heures, des habitants avaient vu le véhicule d'Ahmed Nabil Sindayigaya, responsable provincial du SNR à Cibitoke passer à la 5<sup>ème</sup> transversale et se diriger vers la 6<sup>ème</sup> transversale. Le cadavre a été enterré par la population sur le même lieu de découverte sur l'ordre de Gilbert Manirakiza, administrateur de la commune Rugombo sans faire des enquêtes.

#### **22-Une personne tuée en commune Mugamba, province Bururi**

Le 16 décembre 2022, sur la colline Muyange-Kavumu, commune Mugamba, province Bururi, le corps sans vie de Rémy Bayisabe, âgé de 36 ans, a été retrouvé tout près de son domicile par ses voisins. Selon des sources sur place, le corps de la victime présentait des blessures au niveau du cou tandis que ses bras étaient ligotés derrière son dos. Ce cadavre a été récupéré et enterré dignement par sa famille.

#### **23-Deux personnes tuées en commune Butihinda, province Muyinga**

Dans la nuit du 16 au 17 décembre 2022 vers 23 heures, sur la colline Kobero, zone Butarugera, commune Butihinda, province Muyinga, Selemani Majambere et son épouse, Espérance Niyonkuru ont été tués dans un attentat à la grenade.

Selon des sources sur place, cette grenade a été lancée, dans leur ménage, à travers une fenêtre de la chambre à coucher. Espérance Niyonkuru est morte sur le champ tandis que Selemani Majambere est mort à l'hôpital de Ngozi où il avait été évacué d'urgence. Ni les auteurs ni les circonstances de ce crime n'ont été identifiés.

#### **24- Une personne tuée en commune Ntega, province Kirundo**

Le 19 décembre 2022, vers 23 heures, sur la colline Gisitwe, commune Ntega, province Kirundo, Ezéchiel Manirakiza, âgé de 27 ans, a été tué par le policier caporal Ferdinand Ndikuriyo. Selon nos sources, ce dernier intervenait quand Ezéchiel battait son épouse. Au cours de cette intervention, Ferdinand a toqué sur la porte de la maison d'Ezéchiel et a reçu des coups de pierres. Il a été blessé au niveau de la tête. Ferdinand a directement tiré sur Ezéchiel qui est mort sur place.

#### **25- Une femme tuée en commune Kiremba, province Ngozi**

Le 20 décembre 2022, sur la colline Migongo de la commune Kiremba en province Ngozi, la prénommée Pascaline a été tuée par son époux. L'origine de ce meurtre serait la vente d'une poule de la famille.

#### **26- Un corps sans vie d'un enfant retrouvé en commune et province Rutana**

Le 20 décembre 2022, sur la colline Gatongati, zone Gitaba, commune et province Rutana, un corps sans vie d'un enfant prénommé Fiston, âgé de 8 ans, a été retrouvé dans une savane par des personnes qui cherchaient du bois de chauffage. Selon des sources sur place, le 19 décembre 2022, les parents de cet enfant s'étaient rendus au champ en le laissant à la maison et, de retour, ils n'ont pas revu leur enfant. Les mêmes sources ont indiqué que le père de l'enfant a porté plainte chez un OPJ du commissariat communal de Rutana et des enquêtes pour retrouver l'enfant ont directement débuté sans succès.

#### **27- Un jeune homme tué en commune et province Bubanza**

Dans la nuit du 23 décembre 2022, au quartier Masaka de la commune et province de Bubanza, un jeune homme non identifié a été tué par des membres de la milice Imbonerakure. D'après nos sources, le jeune homme est tombé entre les mains des jeunes de la milice Imbonerakure qui faisaient la ronde nocturne au quartier Masaka. Il a été frappé à mort.

#### **28- Deux corps sans vie retrouvés en commune et province Rumonge**

Le 24 décembre 2022, non loin de la route Bururi-Rumonge, sur la colline Mutambara de la commune et province Rumonge, deux hommes non identifiés ont été découverts morts décapités. D'après une source, les défunts étaient des taxis vélos.

#### **29- Une femme tuée en commune Gashoho, province Muyinga**

Le 24 décembre 2022, non loin de la route Bururi-Rumonge, sur la colline Mutambara de la commune et province Rumonge, deux hommes non identifiés ont été découverts morts décapités. D'après une source, les défunts étaient des taxis vélos

### 30-Un corps sans vie retrouvé en commune Nyanza-Lac, province Makamba

Le 27 décembre 2022, sur la colline Bukeye de la commune Nyanza-Lac en province Makamba, un corps sans vie d'un homme non identifié a été retrouvé décapité et en état de décomposition. D'après des sources sur place, l'administration locale a ordonné l'inhumation du corps à la hâte sans faire des enquêtes.

### 31-Un jeune homme tué en commune Buganda, province Cibitoke

Le 29 décembre 2022 vers 7 heures, à la transversal 4 de la colline Nyamitanga, commune Buganda, province Cibitoke, Lahay Roy Niyirera, élève en classe de 12<sup>ème</sup> année, a été tué par un militaire. Selon des sources sur place, ce jeune homme était en train de dégager la boue dans une route impraticable pour faciliter la circulation des véhicules. Par mégarde, il a jeté la boue sur un militaire qui passait et ce dernier a ouvert le feu sur lui. Le jeune homme est mort sur le champ. Plusieurs habitants dont les Imbonerakure de la localité sont intervenus et voulaient se faire justice n'eut été l'intervention d'autres militaires. Des habitants de la localité ont réclamé que ce militaire soit jugé dans un procès en flagrance.

### 32-Une personne tuée en commune Mutaho, province Gitega

Le 30 décembre 2022 vers 11 heures, au bureau postal de Mutaho en commune Mutaho, province Gitega, le prénommé Emmanuel, gérant de ce bureau postal, a été tué par balle dans son bureau. Selon des sources sur place, l'auteur de ce crime a été appréhendé par la population de la colline Ruhengera en zone Rwisabi de la même commune accompagnée par la police. Cette population a indiqué que ce malfaiteur était de connivence avec ces policiers.

*Bref et sans être exhaustif, au moins 42 personnes ont été tuées et 19 autres blessées au cours du mois de décembre 2022*

### III.2. Tableau synthèse de la répartition des cas d'atteintes au droit à la vie et à l'intégrité physique des personnes par province et par catégories d'auteurs.

Catégories d'auteurs Localité	Militaires		Policiers		Civils		Groupes armés		Non identifiés		Totaux	
	T	B	T	B	T	B	T	B	T	B	T	B
Bubanza	0	0	0	0	3	1	0	0	0	0	3	1
Bujumbura Mairie	0	0	0	0	0	2	0	0	2	0	2	2
Bujumbura Rurale	0	0	0	0	1	1	0	0	0	0	1	1
Bururi	0	0	0	1	0	2	0	0	2	0	2	3
Cankuzo	0	0	2	0	0	0	0	0	0	0	2	0
oCibitoke	1	0	0	0	0	0	0	0	14	0	15	0
Gitega	0	0	1	0	0	1	0	0	2	0	3	1
Karusi	0	0	0	0	0	1	0	0	0	1	0	2
Kayanza	0	0	0	0	0	3	0	0	0	0	0	3
Kirundo	0	0	1	0	2	0	0	0	2	0	5	0

Makamba	0	0	0	0	0	1	0	0	1	0	1	1
Muramvya	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Muyinga	0	0	0	0	1	0	0	0	1	0	2	0
Mwaro	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	1
Ngozi	0	0	0	0	1	2	0	0	0	0	1	2
Rumonge	0	0	0	0	0	0	0	0	4	0	4	0
Rutana	0	0	0	0	0	2	0	0	1	0	1	2
Ruyigi	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
<b>Totaux</b>	<b>1</b>	<b>0</b>	<b>4</b>	<b>1</b>	<b>8</b>	<b>17</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>29</b>	<b>1</b>	<b>42</b>	<b>19</b>

\*\*\*\*\*

#### **IV. DES CAS DE TORTURE, DE TRAITEMENTS INHUMAINS, CRUELS ET DEGRADANTS.**

Au cours du mois de décembre 2022, plusieurs actes de torture, de traitements inhumains, cruels et dégradants ont été commis dans plusieurs localités du pays. Mais, la plupart de ces actes n'ont pas été identifiés car ils sont commis dans des cachots clandestins installés par les responsables du SNR dans différentes localités du pays et au siège en Mairie de Bujumbura.

**Voici le déroulement des faits pour les cas identifiés :**

##### **1- Un homme torturé en commune Mugamba, province Bururi**

Le 13 décembre 2022, en commune Mugamba, province Bururi, Ferdinand Kabugingo âgé de 34 ans a été grièvement torturé par les policiers du commissariat de Mugamba pour le forcer à avouer d'avoir injurié des Imbonerakure en sport dans cette commune. Il a catégoriquement nié les faits mais en vain.

##### **2- Un septuagénaire membre du parti UPRONA torturé en commune Nyanza-Lac, province Makamba**

Le 20 décembre 2022, dans un bistrot communément appelé « Kukadakama », colline et zone Muyange, commune Nyanza-Lac, province Makamba, Patrice Ntiganzwa, membre du parti UPRONA, âgé d'environ 70 ans, ex-chef de colline Muyange de 1993 à 2015, a été battu jusqu'à vomir du sang par Jean Bosco Ntakirutimana et Charles alias Mugomozi, tous membres de la milice Imbonerakure. Selon des sources sur place, ils l'accusaient d'avoir commandité la mort d'un de leur parent. Le vieil homme sortait du bar lorsque Jean Bosco Ntakirutimana l'y a fait retourner par force. Arrivé à l'intérieur, Charles l'a jeté par terre, l'a piétiné, a sauté sur lui 4 fois au niveau du ventre et du sang a coulé de la bouche ainsi que du nez. Il l'a insulté en lui disant qu'il a fait tuer son père en 1993; chose qu'il n'a cessé de nier. Patrice Ntiganzwa a été évacué vers l'hôpital du district de Nyanza-Lac tandis que Jean Bosco a été arrêté et conduit au cachot du poste de police de Muyange. Toutefois, Jean Bosco Ntakirutimana, complice dans cet acte de torture n'a pas été inquiété.



### **3- Un membre du parti CNL battu en commune Ruhororo, province Ngozi**

Le 24 décembre 2022, vers 19 heures, au centre de négoce de la colline Kabuye, zone et commune Ruhororo, province Ngozi, Astère Hakizimana, membre du parti CNL, a été tabassé, à coup de bâtons au niveau du dos et des bras, par un groupe des membres de la milice Imbonerakure de cette colline dirigés par le nommé Majambere, chef des membres de ladite milice. Selon des sources sur place, Astère venait d'une fête d'un ami quand il a été battu. Toutefois, aucun Imbonerakure n'a été inquiété.

\*\*\*\*\*

## **V. DES CAS DE VSBG**

Au Burundi, des enfants, des femmes et même des hommes continuent à subir ces actes ignobles, souvent sous la couverture des autorités administratives qui sont corrompues et qui n'hésitent pas à tremper dans les règlements à l'amiable entre auteur et victime alors que cela est puni par la loi de 2016. Et si ce n'est pas le règlement à l'amiable, ces autorités corrompues aident souvent les auteurs à fuir en toute quiétude. En pareille situation, seuls quelques présumés auteurs sont arrêtés et seuls quelques cas sont identifiés par nos observateurs des droits humains. Ainsi, au cours du mois de Décembre 2022, six cas de victimes de VSBG ont été identifiés. **Ces cas sont présentés ci – dessous :**

### **1- Une femme malmenée en commune Buhiga, province Karuzi**

Le 30 novembre 2022, sur la colline et commune Buhiga, province Karuzi, des habits de Bimenyimana, membre du parti CNDD-FDD, âgée 32 ans, vendeuse des oignons et autres condiments, ont été brûlés par son mari Jean Marie, âgé de 63 ans, démobilisé, lui aussi membre du parti CNDD-FDD. Selon des sources sur place, ce conflit tire origine des mésententes permanentes dans ce couple depuis leur union il y a plus de 10 ans. Le vieil homme craint et accuse toujours sa femme de prostitution. Bimenyimana avait quitté son mari et venait de passer trois mois chez ses parents. Les enfants sont allés voir leur maman et l'ont informée que leur papa venait de brûler tous les habits qu'elle avait laissés à la maison avec de l'acide sulfurique. La femme s'est rendue à la police pour faire une déclaration sur ce cas. Un OPJ est allé faire un constat et a arrêté Jean Marie qui a été conduit au cachot de la police à Buhiga, accusé d'avoir brûlé les habits de sa femme.

### **2- Une fille violée en commune Gatara, province Kayanza**

Le 2 décembre 2022, vers 20 heures, sur la colline Gihororo, commune Gatara, province Kayanza, E. N., âgée de 16 ans, travailleuse domestique, a été violée par Bosco Barakamfitye, âgé de 52 ans, cultivateur. Selon des sources sur place, E.N. gardait un enfant de 4 ans quand Bosco s'est introduit dans la maison pour la violer. La victime a crié au secours et des voisins sont intervenus et ont trouvé la victime en train de saigner. La fille a été conduite à l'hôpital Kayanza pour des soins médicaux tandis que le violeur a été arrêté et conduit au cachot du commissariat communal de



police de Kayanza sis à la colline Kinga sur l'ordre de l'administrateur communal Kayanza, Gilbert Nyandwi.

### **3- Une fille violée en commune et province Rutana**

Le 7 décembre 2022, au quartier social, zone, commune et province Rutana, B. N. travailleuse domestique, âgée de 15 ans, a été violée par Jean Marie Ndayizeye, boutiquier, âgé de 31 ans, dans une maison en construction. Selon des sources sur place, la victime a crié et des voisins qui sont intervenus ont attrapé Ndayizeye. Ce dernier a été conduit par des policiers au cachot du commissariat communal de Rutana. La victime, quant à elle, a été dépêchée à l'hôpital de Rutana pour des soins médicaux.

### **4- Une femme violée en commune et province Kayanza**

Le 7 décembre 2022, vers 19 heures, sur la colline Maruri, zone Kabuye, commune et province Kayanza, M.N., âgée de 62 ans, a été violée par des inconnus près du ménage d'un certain Onésime Muhoza. Selon Silas Niyonzima, chef de zone Kabuye, la victime a été trouvée dans un état de perte de connaissance par le voisin d'Onésime Miburo. La même source fait savoir que la victime provenait du centre Kabuye pour l'achat de la farine de manioc. La victime a été conduite au centre de santé Kabuye pour des soins médicaux. Onésime Miburo, résidant tout près du lieu de l'incident a été arrêté et conduit, dans la même nuit, au cachot du commissariat communal de police de Kayanza même s'il plaiderait non coupable des accusations lui reprochées.

### **5- Une femme blessée en commune Muruta, province Kayanza**

Le 12 décembre 2022, sur la colline Yanza, commune Muruta, province Kayanza, Marie Rose Munezero, âgée de 32 ans, a été blessée à l'aide d'un couteau au niveau du bras par son époux, Thatien Minani, âgé de 36 ans. Selon des sources sur place, vers 19 heures, le mari de la victime a été arrêté lorsqu'il était en train de faire des relations sexuelles avec une autre femme par des membres du comité mixte de sécurité mais ces derniers l'ont relâché, une heure après. Arrivé à la maison, Thatien Minani a été grondé par son épouse, l'accusant d'entretenir des relations extraconjugales avec d'autres femmes. Thatien Minani lui a directement sauté dessus et l'a blessée avec un couteau. Leurs voisins sont intervenus et ont évacué la victime vers le CDS de Yanza avant d'être transférée à l'hôpital Kayanza. Thatien quant à lui, a été arrêté la même nuit et conduit au cachot communal de Muruta avant d'être transféré au cachot du commissariat de police à Kayanza.

### **6- Une fillette violée en commune Bisoro, province Mwaro**

Le 15 décembre 2021, vers 16 heures, sur la colline Kirika, commune Bisoro, province Mwaro, B.K. âgée de 3 ans, a été violée par Thierry Hatungimana, âgé de 20 ans. Selon des sources sur place, Le violeur a rencontré l'enfant à 50 mètres de chez elle et lui a dit de l'accompagner jusqu'à une boutique pour lui acheter des beignets. L'enfant l'a suivi et a été violée dans une bananeraie. La victime a été conduite à l'hôpital de Kibumbu tandis que le délinquant a été arrêté et conduit au cachot du poste de police de la commune Bisoro, le même jour.

## **VI. DE LA SITUATION CARCERALE AU BURUNDI**

### **VI.1. Aperçu général de la situation carcérale au mois de Décembre 2022.**

Le monitoring des violations des droits des personnes détenues au cours du mois de Décembre 2022 complété par le tableau de la situation carcérale présentée ci-dessous montrent qu'au cours de ce mois, la surpopulation est restée une triste réalité comme elle était tout au long de l'année 2022 et cela, dans la plupart des milieux carcéraux de notre pays. Cela peut être prouvé par les différents rapports mensuels produits antérieurement. En effet, la population pénitentiaire était, au 30 décembre 2022, de 12.249 personnes soit 2,83 fois la capacité d'accueil qui reste de 4.294 personnes.

En effet, sur 11 établissements pénitentiaires et 2 centres de rééducation que compte notre pays, 3 seulement ont un taux d'occupation inférieur à 100%. Il s'agit du CMLC de Ruyigi, de la prison de Ngozi pour femmes et du CMLC de Rumonge avec respectivement 84,72%, 85,60% et 90,28% de taux d'occupation par rapport à la capacité d'accueil mais là aussi, les chiffres risquent d'atteindre et dépasser 100% dans un proche avenir si rien n'est fait pour renverser la tendance.

Dans les 10 établissements pénitentiaires qui restent, les taux d'occupation sont dramatiques surtout dans 6 parmi eux que nous avons toujours ciblés dans nos rapports antérieurs et ils se sont toujours positionnés de la même façon. Il s'agit de : Muramvya (751,00%), Mpimba (541,00%), Ngozi-Hommes (401,00%), Gitega (323,50%), Ruyigi (264,67%) et Bubanza (262,50%), ou les taux d'occupations grimpent d'un mois à l'autre et restent les plus dramatiques.

La Ministre en charge de la justice, Domine Banyankimbona, regrette que cette situation de surpopulation carcérale perdure malgré les orientations données par le Président de la République aux juges et magistrats et répercutées par sa propre personne dans sa note circulaire du 31 octobre 2022 adressée aux responsables des juridictions et des parquets. Rappelons que la ministre en charge de la justice avait ordonné aux juges et magistrats de toutes les juridictions du pays d'éviter de placer en détention préventive les personnes accusées d'infractions mineures mais aussi de traiter avec célérité les dossiers des prévenus en détention.

Nous constatons, à la fin de l'année 2022, qu'aucune mesure concrète n'a été prise par les autorités compétentes pour stimuler le désengorgement des prisons et de surcroît, mettre fin à cette surpopulation morbide qui les caractérise. Et même les décisions de grâce prises par le président de la République en certains débuts d'année n'ont pas servi à grand-chose puisqu'aucune mesure d'accompagnement n'a été prise pour que le désengorgement des prisons soit effectif.

..... / .....

## VI.2. Tableau de la population carcérale au 30 décembre 2022

Prison	Capacité d'accueil	Population pénitentiaire	Nombre de prévenus		Nombre de condamnés		Mineurs prévenus		Mineurs condamnés		Evadé	Décès	Nourrissons		Taux d'occupation
			H	F	H	F	G	F	G	F			G	F	
Bubanza	200	525	206	23	272	24							3	3	262,50%
Bururi	250	360	225	15	105	15							2	0	144,00%
Gitega	400	1 294	559	59	602	74							9	11	323,50%
Mpimba	800	4 328	3 250	195	857	26							10	9	541,00%
Muramvya	100	751	287	25	418	21							5	3	751,00%
Muyinga	300	529	147	14	337	31							3	0	176,33%
Ngozi (F)	250	214		75		109		1		29			18	15	85,60%
Ngozi (H)	400	1 604	576		1 028										401,00%
Rumonge	800	1 037	295	24	690	28							4	1	129,63%
Rutana	350	581	241	17	311	12								2	166,00%
Ruyigi	300	794	298	24	434	38							6	2	264,67%
CMCL Ruyigi	72	61					5		56						84,72%
CMCL Rumonge	72	65					13		52						90,28%
<b>TOTAUX</b>	<b>4 294</b>	<b>12 143</b>	<b>6 084</b>	<b>471</b>	<b>5 054</b>	<b>378</b>	<b>18</b>	<b>1</b>	<b>108</b>	<b>29</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>60</b>	<b>46</b>	<b>282,79%</b>
			<b>6 084+471=6 555</b>		<b>5 054+378=5 432</b>		<b>18+1=19</b>		<b>108+29=137</b>				<b>60+46=106</b>		

La population pénitentiaire est de 12 143 détenus + 106 nourrissons = 12 249

Le total des prévenus est de 6 555 adultes + 19 mineurs = 6 574

Le total des condamnés est de 5 432 adultes + 137 mineurs = 5 569

## VII. CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS

Au terme du présent rapport, l'APRODH note avec beaucoup d'indignation que des cas de violations des droits de l'homme continuent à être commis au Burundi. Des cas de personnes tuées, d'arrestations arbitraires suivies de détentions illégales, des cas d'enlèvements et de disparitions forcées, des cas de torture, de VSBG en général et de viol en particulier continuent à avoir droit de cité dans un pays régi pourtant par des lois claires.

Ici, nous devrions attendre de l'autorité publique des enquêtes, lesquelles conduiraient à identifier les auteurs et à les soumettre à la force de la loi, ce qui n'arrive que rarement.

La situation reste telle au moment où tous les établissements pénitentiaires regorgent de prisonniers avec des effectifs alarmants et une surpopulation sans égale, du fait que d'innombrables personnes accusées d'infractions à caractère politique ne sont pas jugées ; même des personnes jugées après une longue période de détention illégale, puis acquittées, continuent à croupir dans les prisons. Pire encore, certains détenus relaxés sont arrêtés à nouveau quelques jours après par des Imbonerakure et/ou des agents du SNR qui font le beau et le mauvais temps sans être inquiétés.

Considérant pareille situation des droits de l'homme au Burundi qui se détériorent au fil des jours, nous lançons, une fois de plus, un cri d'alarme et recommandons ce qui suit :

### **Au gouvernement du Burundi, de :**

- ✓ Se montrer préoccupé par la situation et prendre des mesures appropriées pour arrêter ces violations flagrantes des droits humains et sécuriser sa population,
- ✓ Mener des enquêtes rapides et concluantes en vue d'identifier les auteurs des violations des droits humains, les traduire en justice pour qu'ils soient punis conformément à la loi,
- ✓ Contrôler l'observation du Code de procédure pénale et condamner les arrestations et détentions arbitraires qui renforcent la surpopulation des établissements pénitentiaires.
- ✓ Réorganiser les structures pénitentiaires et mettre l'accent au respect strict des droits des prisonniers.

### **Aux PTF, de :**

- ✓ Renforcer l'appui multidimensionnel au Burundi et surtout dans le système judiciaire et sécuritaire
- ✓ Financer le Burundi dans ses activités en particulier celles liées au maintien de la paix et la sécurité et à la protection des droits de la personne humaine.

### **A la population, de :**

- ✓ Rester sereine et unie, maintenir la cohabitation pacifique et vaquer aux activités de développement et tourner le dos aux manipulations politiciennes.
- ✓ Etre vigilante et suivre de près toutes les violations des droits humains qui se commettent sur les collines et dans les quartiers, afin d'éclairer les défenseurs des droits humains.

**Fin \*\*\*\*\* Fin \*\*\*\*\* Fin**